

**À compter du 5 novembre 2018,
quelque soit votre lieu d'habitation
tous les actes d'enregistrement tels que :
actes notariés, cessions de bien meubles,
dons manuels, actes judiciaires,
déclaration de succession...**

s'effectueront au

SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT

situé au

Centre des Finances Publiques d'Ermont

421, rue Jean Richepin – BP 85

95125 ERMONT CEDEX

Horaires d'ouverture

Lundi	8h45 - 12h15 / 13h30 - 16h
Mardi	8h45 - 12h15 / 13h30 - 16h
Mercredi	8h45 - 12h15
Jeudi	8h45 - 12h15
Vendredi	8h45 - 12h15 / 13h30 - 16h

*Le Service départemental de l'enregistrement est créé par arrêté du 16 juillet 2018.
Il sera exceptionnellement fermé le 2 novembre 2018.*